

*Question présentée par le député :*

*M. Martin Staub*

*Date de dépôt : 14 août 2018*

## **Question écrite urgente**

### **Nuisances aéroportuaires : Genève est moins bien lotie que Zurich ! Pourquoi ?**

Le 25 juillet 2018, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a décrété pour la première fois des mesures afin de lutter contre le dépassement par le trafic aérien des niveaux de bruit admissibles la nuit.

L'OFAC répond ce faisant aux conclusions du rapport de la Flughafen Zürich AG (FZAG) sur l'exposition au bruit du trafic aérien en 2016. Concrètement, l'OFAC a ordonné le gel du nombre des créneaux horaires attribués pour les atterrissages et les départs en fin de soirée, l'objectif étant d'éviter tout dépassement supplémentaire des valeurs limites applicables au trafic aérien durant la nuit.

Afin d'éviter tout dépassement supplémentaire des valeurs limites de bruit après 22h00, l'OFAC a ordonné le gel du nombre des créneaux horaires attribués pour les atterrissages au-delà de 21h00 et les décollages au-delà de 22h20.

Cette nouvelle est réjouissante, car elle montre le début d'une prise en compte de l'OFAC de la qualité de vie de la population subissant les nuisances de l'aéroport de Zurich.

A Genève, malheureusement, la situation est toute autre, et les riverains de l'aéroport international ne cessent de subir les nuisances d'un trafic aérien en constante augmentation. Il semble que les préoccupations de nos autorités soient plus tournées vers l'extension de notre aéroport que vers la préservation de la qualité de vie de la centaine de milliers de riverains qui endurent quotidiennement les problèmes de bruits.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :

- ***Le Conseil d'Etat soutient-il une politique visant à limiter les décollages tardifs afin de diminuer l'impact des nuisances sur la population riveraine de l'aéroport ?***
- ***Le Conseil d'Etat entend-il demander à l'OFAC de se déterminer sur la situation genevoise ?***
- ***Si oui, dans quel délai compte-t-il entreprendre ces démarches ?***
- ***Enfin, le Conseil d'Etat peut-il nous présenter les mesures qu'il compte mettre en œuvre durant cette nouvelle législature afin de faire diminuer les nuisances subies par la population riveraine de l'aéroport ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse à cette question écrite urgente.